**TRANSFERT DE L’ENTREPRISE INDIVIDUELLE**

**Création**

- Si activité domiciliée au domicile du représentant légal, justificatif par tout moyen : copie facture fourniture fixe (électricité, eau, gaz), copie bail d'habitation, taxe foncière, taxe d'habitation...

ou

- Copie du bail commercial,

ou

- Copie du droit au bail

ou

- Autorisation du propriétaire + copie de sa taxe foncière ou acte notarié,

ou

- Contrat de domiciliation (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

**Achat du fonds**

- Copie de l'acte d'acquisition du fonds enregistré auprès des services fiscaux,

- Copie du bail commercial s'il n'est pas précisé dans l'acte,

- Avis d'insertion au BODACC, si demandé par le déclarant.

**Location gérance**

- Copie du contrat de location gérance,

- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci

**Donation**

- Copie de l'acte de donation.

**Autres pièces**

- Deux exemplaires du [formulaire M2](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PM-modification-de-societe-M2) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

- Un [pouvoir](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Pouvoir) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger) en original, si le signataire de la formalité n'est pas le représentant légal

-Si l'activité est réglementée (bar, restaurant, transport…), d'autres pièces seront à fournir

- Dans le cas de transfert de l'entreprise dans un nouveau ressort de greffe : copie de l’extrait de l'immatriculation principale.

**Frais de greffe** (chèque à l’ordre du greffe du Tribunal de Commerce)

- Si transfert dans le même Greffe : 95,95€ (**0** € dans le cas d’une micro-entreprise)

- Si transfert depuis un Greffe extérieur : 129,14€ (70,00€ dans le cas d’une micro-entreprise)

- Transfert avec maintien d'activité dans l'ancien Greffe : 154,48€ (**70,00**€ dans le cas d’une micro-entreprise)

|  |
| --- |
| **Vous souhaitez être assisté  pour la constitution de votre dossier CFE**  Si vous rencontrez des difficultés pour répondre à l’ensemble de ces questions, le CFE vous propose un accompagnement personnalisé de 70 € nets qui permet de :   * simplifier et sécuriser toutes vos démarches (cohérence de votre dossier de création, diagnostic des aides possibles : ACCRE…) ; * gagner du temps : obtenir votre numéro SIRET, recevoir votre extrait K bis dans les plus brefs délais ; * réaliser un dossier complet rapidement (informations sur toutes les réglementations et démarches à effectuer) ; * bénéficier d’un suivi de votre dossier après l’enregistrement de votre formalité. |